

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : barfleur.vv@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-29-HD

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

VU la demande faite par Monsieur Jean-Marie HERAUVILLE pour une course cycliste dénommée « Les 3 jours de Cherbourg », les 2, 3 et 4 septembre 2016.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le côté droit dans le sens Barfleur Quettehou, Rue de la Halle et Rue Saint Thomas, le vendredi 2 septembre 2016 de 13 h 45 à 14 h 15 et le samedi de 9 h 15 à 9 h 45, le temps du passage des coureurs.

Article 2 : Les dispositifs de sécurité, de signalisation, et de secours seront assurés par les organisateurs.

Article 4 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 25 août 2016
Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation
Henri DOUCHIN

